



Monsieur David CLARINVAL
Vice-Premier Ministre et Ministre des Classes
moyennes, des Indépendants, des PME et de
l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et
du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes 15 - 6ème étage

1000 Bruxelles

Vos réf. : :

Nos réf. : /mda/mib/ama/gdr/anf

Annexe(s) : 1

Namur, le 13 novembre 2023

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Concerne : *Transparence démocratique – les obligations en matière de déclarations*

Le Conseil d'administration de l'UVCW, lors de sa réunion du 6 décembre 2022, a rendu l'avis ci-joint, lequel aborde la problématique de la multiplication des procédures en matière de transparence démocratique, et plus spécifiquement en matière de déclarations à accomplir.

Après avoir décrit l'ensemble des obligations régionales et fédérales à charge des communes en matière de transparence démocratique, l'avis formule des propositions de simplification.

Les obligations de déclarations en matière de transparence démocratique, et par là les charges administratives incombant aux communes et aux mandataires, se sont multipliées au cours de ces dernières années. Si le but poursuivi par les différents législateurs est assurément légitime, la multitude des procédures a abouti aujourd'hui à un sentiment important de complexité et à une lourdeur administrative qui ne se justifie pas.

Les obligations imposées tantôt par l'autorité fédérale, tantôt par l'autorité régionale, se ressemblent, poursuivent les mêmes objectifs et se recouvrent en grande partie.

Elles peuvent être résumées comme suit :

1. Pour le contrôle régional :
 - alimenter le registre institutionnel wallon (obligation à charge de l'informateur institutionnel);
 - informer les assujettis de leurs obligations en matière de déclaration de mandats (obligation à charge de l'informateur institutionnel) ;
 - adopter et communiquer le rapport de rémunération (obligation à charge du conseil communal et de son président) ;
 - déclarer les mandats (obligation à charge des mandataires).

2. Pour le contrôle fédéral :
- transmettre les informations requises à la Cour des comptes (obligation à charge de l'informateur institutionnel) ;
 - informer les assujettis de leurs obligations en matière de déclaration de mandats (obligation à charge de l'informateur institutionnel) ;
 - déclarer les mandats (obligation à charge de certains mandataires) ;
 - déposer une déclaration de patrimoine (obligation à charge de certains mandataires).

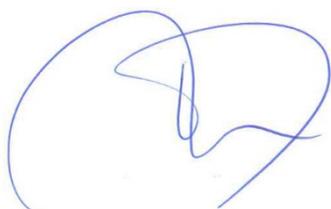
Dans une optique de simplification administrative et dans le respect du principe Only Once, l'Union des Villes et des Communes appelle de ses vœux à une simplification d'envergure des charges administratives imposées en matière de déclarations de mandats et de transmissions d'informations effectuées par les informateurs institutionnels.

Notre souhait est avant tout de prévoir une porte d'entrée unique à ces déclarations par le développement d'une procédure informatique unique capable de récolter l'ensemble des données sollicitées et de les dispatcher.

L'harmonisation des données à récolter ne nous semble pas nécessaire dans ce contexte.

Aussi, nous invitons le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement wallon à collaborer dès à présent et à se réunir afin de signer un accord de coopération visant la mise en place d'une procédure unique de déclarations tant à charge des informateurs institutionnels que des mandataires. A l'heure où la simplification administrative est omniprésente dans les débats publics et dans les programmes politiques, cet accord nous semble être un outil indispensable à un fonctionnement en bonne intelligence de nos administrations tant locales que régionales et fédérales

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Michèle BOVERIE
Secrétaire générale



Maxime Daye
Président

Conseiller : Gaëlle De Roeck, tél. 081 24 06 79, e-mail : gaelle.deroeck@uvcw.be

Directeur de Département : Alexandre Maitre, tél. 081 24 06 26, e-mail : alexandre.maitre@uvcw.be

Ce courrier est envoyé à :

- Monsieur David Clarinval, Vice-Premier Ministre et Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique ;
- Madame Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique